

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 7 avril 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Michel Paris est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

Étant donné la présence du vérificateur comptable, M. le Maire décide de passer immédiatement au point 4 de l'ordre du jour.

4- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2013

2014-04-52

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte les états financiers 2013**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Le maire revient au point 3 de l'ordre du jour.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 3 mars 2014 tel que lu et présenté.

5- DÉPÔT DU RAPPORT "DÉPENSES D'ENTRETIEN DES VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2013"

La directrice générale, Louise Boivin, dépose un rapport détaillé des dépenses d'entretien des véhicules de la municipalité pour l'année 2013. Une copie du rapport est remise à chacun des élus ainsi qu'une copie du rapport de dépenses pour l'huile à chauffage et du diesel de l'année 2013.

6- DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION POUR LE 319 RANG 3 MASSÉ

La directrice générale remet à chacun des élus le rapport d'inspection daté du 21 novembre 2013 déposé par l'inspecteur en bâtiment, M. Jean-Philippe Quimper, concernant la propriété du 319 Rang 3 Massé.

7- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2014-04-53

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$ à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** pour l'album des finissants.

- DEMANDE DE DON

2014-04-54

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$ à la Fondation du Centre Hospitalier de Rimouski** dans le cadre de leur campagne de financement afin d'améliorer les soins et les services de santé offerts à la population de l'Est-du-Québec.

- DEMANDE DE DON

2014-04-55

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$ à la Fondation Bébé Maxime Inc.** dans le cadre de leur levée de fond.

9- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- APPROBATION DES COMPTES

2014-04-56

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michelle Clouâtre
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$60 794.02 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR

2014-04-57

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13032025 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$970.97 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 -2013).

12- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

2014-04- 58

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un paiement de 600\$ à M. Michel Deschênes pour le **prolongement du contrat d'entretien de la patinoire** pendant une période de trois semaines, soit du 20 mars au 6 avril 2014.

13- AUTORISATION D'ACHAT DE BACS À RÉCUPÉRATION

2014-04-59

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Michelle Clouâtre
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de 7 bacs à récupération.**

14- RÉSOLUTION POUR ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2014

2014-04-60

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 17 mars dernier auprès de trois soumissionnaires concernant l'approvisionnement de 23 000 litres de chlorure de magnésium liquide pour les chemins municipaux ;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant :

Les Aménagements Lamontagne Inc.	\$8726.60 (montant incluant les taxes) (0.33\$/litre)
Sebci Inc.	\$9043.93 (montant incluant les taxes) (0.342\$/litre)
Multiroutes Inc.	\$9757.92 (montant incluant les taxes) (0.369\$/litre)

Considérant qu'après vérification, la soumission des Aménagements Lamontagne Inc. est la plus basse conforme à la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc retient la soumission des Aménagements Lamontagne Inc. au montant de \$8726.60 taxes incluses pour **l'achat et l'épandage de 23 000 litres de chlorure de magnésium liquide** sur les chemins municipaux.

15- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR MATÉRIAUX GRANULAIRES

2014-04-61

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc doit procéder à l'achat de matériaux granulaires pour l'entretien ou la réparation des chemins municipaux ;

Considérant que les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions** par voie d'invitation écrite **pour l'achat de matériaux granulaires.**

16- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

2014-04-62

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$2456.92 des surplus non affectés** pour la réalisation d'une partie du projet de parc municipal pendant l'année 2013.

17- NOMINATION DES RESPONSABLES DES CHEMINS D'ÉTÉ

2014-04-63
Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme M. Gervais Chamberland et M. Maurice Chrétien **responsables des chemins d'été** pour l'année 2014.

18- POSTE 1^{er} OPÉRATEUR DE MACHINERIE - FIN D'EMPLOI

2014-04-64
Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe la **date de fin d'emploi** de M. Francis Girard en tant que **1^{er} opérateur de machinerie d'hiver** au 26 avril 2014.

19- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2014-04-65
Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Francis Girard au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique** à compter du 27 avril 2014 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Girard pour une période de 26 semaines se terminant le 25 octobre 2014. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

20- ABOLITION DU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

2014-04-66
Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide **d'abolir le poste de préposé aux travaux publics** étant donné que ce poste ne répond plus aux besoins de la municipalité.

21- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT(E) AU PRÉPOSÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2014-04-67
Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la **création d'un nouveau poste saisonnier** (printemps à l'automne), temps plein, à raison de 40 heures par semaine, (et sur appel par la suite), soit « **adjoint(e) au préposé des travaux de voirie et mécanique**», à compter du 27 avril 2014. La date d'entrée en fonction d'un employé à ce poste sera déterminée par résolution à chaque année. De plus, la municipalité autorise l'envoi par médiaposte d'une offre d'emploi afin de combler le dit poste.

22- PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATION RELATIVES À L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN - ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET

2014-04-68
CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM 13-05-106 par laquelle la MRC de La Mitis annonce, conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement RÈG295-2014 par lequel la MRC a fixé au 15 avril 2014 la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Gilbert Béland
appuyé par le conseiller Sylvain Paradis
et résolu à la majorité :

QUE ce conseil confirme que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc participera aux délibérations portant sur le **projet de parc éolien Bas-Laurentien** et par le fait même adhère au projet.

23- PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UNE ÉTUDE VISANT LA RÉORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

2014-04-69

Considérant les services offerts par des représentants du ministère de la Sécurité publique et du MAMROT lors d'une présentation le 10 mars dernier à la MRC de La Mitis relativement à une offre d'accompagnement pour l'évaluation de différents scénarios d'optimisation des ressources incendies sur le territoire régional;

Considérant que les résultats de cette étude n'apporteront aucune obligation pour la municipalité afin d'adopter les mesures ou modifications suggérées;

Considérant qu'il n'y a aucun coût de participation à cette étude;

Il est proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc participe à la dite **étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie** sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Mitis.

À cette fin, la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

24- AUTORISATION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE LA MITIS

2014-04-70

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis est admissible au programme PIQM volet 3 mettant en place un service de génie civil et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de ce programme de subvention, le MAMROT exige la signature d'une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique entre les municipalités et la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Sylvain Paradis, appuyé par Gilbert Béland et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Maurice Chrétien, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique.**

25- DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE DU PORTAGE-DE-L'ARC-EN-CIEL

2014-04-71

Attendu que conformément à la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement*, la Commission scolaire des Phares a résolu d'instituer un comité d'analyse pour l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne d'Arc;

Attendu que la « *politique* » prévoit qu'un membre de la communauté peut être nommé par la Municipalité afin de siéger sur le dit comité;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne Mme Noëlla Ouellet, conseillère, pour siéger sur le **comité d'analyse de la situation de l'école du Portage- de l'Arc-en-Ciel**.

26- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

2014-04-72

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Maurice Chrétien, maire de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, proclame par la présente la semaine **du 5 au 11 mai 2014 Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

27- RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

2014-04-73

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire

entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard, chef du Parti libéral et premier ministre du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

28- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 01-2014
397, route du Portage (Lots 44B PTE et 45B PTE Rang 5 Massé)

2014-04-74

Considérant que l'application par la municipalité du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande d'accorder la dérogation mineure;

Considérant que l'octroi de la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la rue projetée aura une longueur approximative de 18 mètres;

Considérant que le conseil, après consultation du comité consultatif d'urbanisme, est favorable à l'octroi de la dérogation demandée;

Considérant que le conseil est d'avis que la dérogation demandée est mineure;

Considérant que le conseil précise que l'octroi de la présente dérogation mineure ne peut aucunement être interprété comme représentant, de la part de la Municipalité, une tolérance de toute autre situation dérogatoire affectant la propriété visée par la demande de dérogation mineure ou toute autre propriété appartenant au même propriétaire, ni comme une reconnaissance implicite ou explicite de l'existence de droits à l'égard d'une telle situation dérogatoire, ni comme un engagement à la délivrance d'un quelconque permis ou certificat d'autorisation ne rencontrant pas les exigences réglementaires autres que celles visées par la présente dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde la dérogation mineure portant le numéro 01-2014 demandée par M. Valois Desrosiers du 397 Route du Portage afin de :

- permettre la création d'une rue privée ayant une emprise d'une largeur de 2,99 mètres contrairement à la réglementation qui prévoit une emprise d'une largeur minimum de 15 mètres pour une nouvelle rue privée;
- permettre la création d'une impasse n'ayant pas de cercle de virage contrairement à la réglementation qui prévoit qu'une impasse doit avoir un cercle de virage d'une largeur d'emprise de 35 mètres minimum dans une zone à dominance autre que résidentielle;

Que le conseil soumette la dérogation mineure accordée à la condition suivante :

- pour bénéficier de la dérogation mineure portant le numéro 01-2014, la demande complète pour l'obtention du permis de lotissement lié à ladite dérogation mineure devra être déposée par le demandeur au plus tard le 30 septembre 2014.

29- VARIA

A) ADHÉSION À L'URLS

2014-04-75

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide **d'adhérer à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas Saint-Laurent (URLS)** pour l'année 2014-2015 et ce, au coût de 75\$.

B) ATELIERS DE LOISIR CULTUREL

2014-04-76

CONSIDÉRANT les besoins municipaux identifiés et le désir de la municipalité d'offrir à ses citoyens une diversité d'activités de qualité;

CONSIDÉRANT le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord avec les implications qui la concernent et qui sont prévues dans ce partenariat avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la MRC de La Mitis se traduit par la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures et contrats) et assurera 50 % des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

Sur proposition de Sylvain Paradis, appuyé de Michelle Clouâtre, il est résolu à l'unanimité:

DE PARTICIPER au projet Ateliers de loisirs culturels de la MRC de La Mitis pour la session prévue à l'automne 2014;

DE DÉSIGNER Louise Boivin, directrice générale, comme signataire de tous les documents officiels relatifs au projet;

DE DÉSIGNER Louise Boivin, directrice générale, comme personne-ressource qui assurera le suivi avec la MRC de La Mitis;

DE RENDRE disponible et **D'ASSURER** la gestion d'un local approprié gratuitement, dont la valeur financière réelle est de 200\$ pour la durée du projet;

DE PARTICIPER financièrement à la hauteur de 8 % du coût de l'atelier.

C) **DEMANDE DE RENCONTRE CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ CIVILE**

Il y a discussion afin de fixer une rencontre en avril avec le directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la MRC de La Mitis, soit M. Jonathan Brunet, concernant l'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité civile. La date retenue est le 14 avril 2014 à 19h00.

D) **LAMPADAIRES DE RUE**

2014-04-77

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Michelle Clouâtre
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc informe Hydro-Québec qu'elle désire procéder au **changement majeur de son réseau d'éclairage public** avec le projet « Virage au DEL ».

E) **VENTE DE LA SOUFFLEUSE À NEIGE USAGÉE 1979**

2014-04-78

Considérant que suite à l'achat d'un tracteur bidirectionnel avec souffleur et chargeur, l'ancienne souffleuse à neige n'est plus utilisée par la municipalité;

Considérant les différentes offres d'achat reçues concernant l'acquisition de l'ancienne souffleuse à neige;

Considérant que la meilleure offre reçue est celle de la municipalité de Saint-Charles Garnier;

Il est proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la vente de l'ancienne souffleuse à neige à la municipalité de Saint-Charles-Garnier pour le montant de \$8555.55. Cette vente est consentie sans aucune garantie à l'acquéreur.

F) **TÉLÉPHONIE IP**

2014-04-79

Considérant que la MRC de La Mitis a déployé un système de téléphonie IP et ce, depuis février 2014;

Considérant que ce service sera offert à l'ensemble des municipalités de la MRC et permettra de réaliser des économies sur les services de téléphonie;

Considérant que notre contrat avec Telus prendra fin en octobre 2014 pour le bureau municipal, mais qu'il est possible de mettre fin à tout moment au service téléphonique de la bibliothèque municipale;

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité d'adhérer immédiatement au service de téléphonie IP de la MRC;

Il est proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande à la MRC de La Mitis d'**adhérer au service de téléphonie IP** dans les meilleurs délais.

G) DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE CHARGÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR LA MUNICIPALITÉ

2014-04-80

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne M. Francis Girard, opérateur de machinerie et préposé aux travaux de voirie et mécanique, en tant que responsable chargé des questions de santé et sécurité pour la municipalité.

H) OFFRE D'EMPLOI POUR ANIMATEUR (TRICE) DE TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2014

2014-04-81

Considérant que, suite à la cession prochaine des infrastructures de loisir du Comité Sportif et Culturel à la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, la municipalité deviendra responsable de la tenue du terrain de jeux en période estivale;

Il est proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'envoi d'une médiaposte** afin de rechercher un animateur ou une animatrice de terrain de jeux pour l'été 2014.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 23h10.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière